



SAINT-MICHEL

Vivre avec passion

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite Municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire ou spéciale qui sera tenue mardi, le 12 mars 2019 à 19 h30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2019-02-0001 pour émettre un permis (#2018-12-0270) afin de:

- Construire une résidence unifamiliale ayant une marge avant de 217,58 mètres de la rue Principale, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, La marge de recul avant maximale pour une nouvelle résidence doit être de 45 mètres.

Cette demande est localisée 1121, rue Principale, Saint-Michel (lot 4 302 260 du Cadastre du Québec), zone A-12.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 11^e jour du mois de février 2019.

Signé: (s) Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)